



---

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS  
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ [fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com) et [fo.sante-socials@fosps.com](mailto:fo.sante-socials@fosps.com)

---

**Monsieur Guillaume KASBARIAN**  
Ministre de la fonction publique, de la  
simplification et de la transformation de  
l'action publique  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101, Rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 23 octobre 2024

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**Branche « Services Publics »**

Nos réf. : DR/JL/IR - 97

**COURIER RECOMMANDE A/R**

**Objet : préavis de grève à compter du 14 novembre 2024**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la Fonction Publique, ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, article L114-2 relatif aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève pour une durée de 6 mois à compter du 14 novembre 2024 0h00.

Il concerne l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale et s'inscrit en regard des annonces faites par le gouvernement et la Cour des comptes de 100.000 suppressions de postes dans la FPT, d'une réduction de 5 milliards d'euros des dotations aux collectivités.  
La baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics n'est aujourd'hui plus tenable.

Les 6 centimes d'euros accordés à certains agents de catégorie C sont vécus comme une forme de provocation.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'outre-mer), sur les revendications suivantes :

- Augmentation des effectifs au regard des besoins réels,
- Revalorisation des grilles indiciaires,
- Augmentation de la valeur du point d'indice,

- Abrogation de la réforme des retraites,
- Intégration des « faisant fonction » dans les cadres d'emplois des missions exercées,
- Reconnaissance de la pénibilité par la réduction du temps de travail et le classement en catégorie active de certains cadres d'emplois,
- Renchérissement du coût des heures complémentaires,
- Revalorisation des indemnités de dimanches, nuits et jours fériés dont certains montants n'ont pas été revalorisés depuis 50 ans,
- Pérennisation du CNFPT,
- Préservation de la CNRACL.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Dominique REGNIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Regnier', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.